

Zac les Prés de la Dysse - 2ème mail

kantart@free.fr

jeu. 26/09/2024 18:28

À : Concertation ZAC <concertation.zacdysse@montpeyroux34.com>;

2ème Mail – Concertation ZAC Les Prés de la Dysse

Montpeyroux, le 26/09/2024

Monsieur le Maire,

Suite à la réunion publique du 17/09/2024, j'en déplore le cadrage qui ne permettait aucune fluidité et spontanéité dans les questions.

Je déplore aussi le fait que les cartes et plans présentés ne soient pas dans un format lisible pour une bonne partie du public, surtout au niveau des entrées de quartier.

J'ai donc eu la réponse à ma première demande du 29/08/24 : la création de cette ZAC accordée pour une surface de 3 ha en « extension », n'oblitérera en aucun cas la poursuite des autres OAP (Orientations d'Aménagement Programmées) figurant sur le Plan Local d'Urbanisme puisqu'elles sont prévues à « l'intérieur » du village.

Une possible réhabilitation de l'existant ne serait pas une solution selon l'analyse de l'intervenante de la CCVH qui, à priori, a mené des analyses partout sauf sur Montpeyroux (!!!).

Cela laisse donc présager un bétonnage intensif de notre village avec le saccage de très nombreux espaces naturels, déjà extrêmement réduits par plusieurs constructions suite à l'octroi par la municipalité de nombreux permis de construire ces dernières années.

La zone prévue des Prés de la Dysse est un havre de paix, friches herbacées, écosystèmes précieux pour une riche biodiversité et milieux humides contrairement à d'autres endroits du village. Cette Zac impacterait fortement ces milieux, voir les détruirait par un bétonnage sur dix années !

Une vraie étude environnementale aurait été indispensable AVANT de penser ce projet. La dispense d'études d'impact, à l'instar de la précédente, me semble une véritable farce vue qu'elle n'est pas d'actualité et ne devrait en aucun cas être déléguée à un aménageur (dont ce n'est pas la compétence, ni le rôle) en cours de travaux.

Peut-être faudrait-il même reconsidérer ces terres à l'aube du réchauffement climatique et de la richesse qu'elles peuvent représenter pour l'avenir. N'oubliez pas que sans la biodiversité, il n'y a pas de vie possible.

Le flou persiste sur l'oliveraie : Pourquoi n'est-elle pas comprise dans ce cas dans les 3 ha ?

La ressource en eau est prévue sur une durée de 10 ans. Faut-il rappeler que selon les analyses du dernier GIEC, la zone méditerranéenne est l'une des zones qui sera le plus impactée par le réchauffement climatique ? Des prévisions à plus long terme devraient donc être impérativement établies avant de concevoir de nouvelles habitations.

Vous nous dites que la ZAC des Prés de la Dysse respecte l'idée de « village-rue », je ne vois pas en quoi ? Et aussi que le quartier créé serait à l'image de celui du Barry en « plus contemporain »,

je ne vois pas en quoi non plus : des cubes de béton en R+1, «jolis à la vue» (mais quid de la qualité laissée à l'appréciation de l'aménageur ?...).

Il est dit aussi que ce quartier ne défigurera pas la vue que l'on a sur le village. C'est sans compter la création à l'entrée du village d'une nouvelle route qui va forcément détruire nombre d'arbres, générer de la pollution, très nocive aussi pour la ripisylve de frênes, mais surtout qui est totalement inutile vu qu'un accès au chemin de Saumailles par le chemin du Puech Auger est possible.

Il me semble par ailleurs indispensable que la municipalité s'engage à ne signer avec l'aménageur aucune clause qui grève ou pénalise le budget de la commune en cas de renonciation au projet par une autre équipe municipale, car cela s'est hélas déjà vu dans des communes assez proches.

Je vous remercie de votre attention et compte sur votre compréhension et votre « amour du village » pour ne pas réaliser ce projet qui va en dénaturer encore plus l'identité.

Cordialement.

Corinne CANTAERT